



## Ordonnance de télécom CRTC 2008-121

Ottawa, le 30 avril 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	289 (Aliant Telecom)	le 7 mars 2008
Société TELUS Communications	294	le 18 mars 2008
Société TELUS Communications	482 482A (TCQ)	le 14 mars 2008 le 19 mars 2008

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*